



## CONSEIL MUNICIPAL

### LUCINGES

#### **Séance ordinaire du jeudi 20 mars 2014 – 19 heures**

**Présents** : JP BORDET, Ch. GRAND, S.GUYOT-SCHMID, J. HOURLIER L. BROUZE, M. RUFFET, C. HUISSOUD Ch. BURKI, JL SOULAT, C. SCOTTI, R. VIELLARD, N. TOUREILLE, I. SERMONDADAZ

**Absente non excusée** : B. LEMMO,

**Date de convocation du Conseil municipal** : 15.03.2014

Compte rendu n° 2014-02

#### **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Sabine GUYOT-SCHMID, comme secrétaire de séance.

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 15.03.2014

- 1 – Compte rendu conseil municipal
- 2 – concession gaz réseau distribution
- 3 – personnel communal – modification poste
- 4 – école de musique
- 5 – PLU – Modification 04 – informations
- 6 – travaux suite à visite commission de sécurité
- 7 - questions diverses – informations

#### **3 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu du Conseil municipal du 20 février 2014

#### **4 - GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL – CONTRAT DE CONCESSION AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION France (G.R.D.F.)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- ✓ Par délibération en date du 16 mai 2013, une procédure de délégation du service public de distribution du gaz naturel sur le périmètre de la commune de Lucinges a été engagée.
- ✓ Que, conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service de distribution de gaz naturel sur la commune de Lucinges, le maire transmet au conseil municipal le rapport de la Commission d'Ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse

des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat

- ✓ Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise qu'elle a jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit l'entreprise Gaz Réseau Distribution France (G.R.D.F.). les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du maire annexé à la présente ;
- ✓ Que le contrat a pour objet la gestion du service public de distribution de gaz naturel pour la commune de Lucinges, sa durée étant de 30 ans, à compter de la date où il sera rendu exécutoire.

Le concessionnaire sera principalement chargé des obligations suivantes :

- ✓ La construction puis l'exploitation du réseau. Le gaz fourni sera de type gaz naturel ;
- ✓ Les relations du service avec les usagers ;
- ✓ La perception directe, auprès des usagers, du prix du service et des prestations et taxes afférentes ;
- ✓ La facturation et le recouvrement de l'ensemble des redevances, droits et taxes ;
- ✓ Le raccordement pour tous les usagers pour lesquels le seuil de rentabilité de l'investissement de desserte, tel que prévu dans la convention sera atteint ; la fourniture, en continu, aux usagers, d'un gaz naturel de qualité conforme la réglementation en vigueur ;
- ✓ La fourniture d'un compte-rendu annuel d'activité à la mairie de la concession détaillé l'autorité concédante ;
- ✓ La surveillance, la prise de toute disposition utile afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- ✓ L'entretien préventif et curatif de l'ensemble de l'infrastructure, la maintenance ;
- ✓ Le renouvellement des réseaux et ouvrages (équipements électriques, mécaniques, hydrauliques, compteurs, branchements, etc ...)
- ✓ L'extension des réseaux ;
- ✓ La conceptions et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service
- ✓ La fourniture à la mairie de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-5,
- Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres sur le choix de délégataire

DECIDE :

1 – D'APPROUVER le choix de l'entreprise Gaz Réseau Distribution France, en tant que délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur la commune de Lucinges

2 – D'APPROUVER les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes parmi lesquelles le règlement du service

3 – D'AUTORISER le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes, sous réserve de l'approbation du tarif d'acheminement par les ministres en charge de l'énergie et de l'économie.

. Monsieur le Maire précise que le chauffage au gaz permet de réduire les émissions de CO2 environ

- de 15% par rapport au chauffage au fuel

- de 40% par rapport au chauffage au charbon

- environ 2 à 3 fois moins en comparaison du chauffage électrique

. Monsieur Soulat précise que la ville de Genève investit énormément en chauffage au gaz pour abaisser l'impact carbone

## **5 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE POSTES**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Considérant la difficulté à recruter des agents sous contrats CUI-CAE,

Considérant la demande faite par le chargé de Mission actuellement en poste, pour une réduction de son temps de travail

Considérant que le coût annuel pour la commune sera sensiblement le même

Par 12 voix pour et 1 abstention (Jean Luc Soulat qui aurait souhaité que ne soit reconduit que le poste de chargé de mission et le second poste étudié au prochain conseil)

DECIDE la modification des postes suivantes

Filière	Emplois	Postes supprimés	Postes créés
Culturelle	Chargé de mission développement artistique et culturel (chef de projet)	Chargé de mission – poste à temps complet	Chargé de mission – poste à temps incomplet 28/35
Culturelle	Assistant de collections et de communication	Emploi CUI-CAE	1 poste à 22/35

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement d'un assistant de collections et de communication

#### **6 – ECOLE DE MUSIQUE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de la Cour d'Appel des Prud'hommes suite à la requête de Madame Trombert, directrice de l'école de musique et danse, licenciée en 2012. La Cour d'appel a condamné l'école de musique à verser à Madame Trombert, la somme de 27 000€.

Considérant que l'école n'a pas de trésorerie d'avance,

Considérant que la subvention annuelle correspond à

- 26% pour la commune de Lucinges,

- 74% pour la commune de Cranves Sales, il propose au conseil municipal et après concertation avec monsieur le Maire de Cranves Sales de verser une subvention exceptionnelle de 6 750€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 6 750€ à l'Ecole de Musique Danse à Cranves Sales pour lui permettre de verser l'indemnité due à Madame Trombert.

#### **7 – PLU – MODIFICATION 04 – INFORMATIONS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur ; ces documents ont été adressés simultanément à Monsieur le Préfet de Haute Savoie et Monsieur le Greffier Tribunal Administratif de Grenoble et mis à disposition de la population, soit en mairie, soit sur le site de Lucinges.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que, considérant la proximité immédiate de l'élections des futurs conseillers municipaux, il n'a pas souhaité mettre l'approbation de la modification à l'ordre du jour de ce conseil ; il appartiendra au prochain conseil municipal d'inscrire ce point à une des premières réunions.

#### **8 – TRAVAUX BATIMENTS**

Suite à la visite de la commission de sécurité des locaux situés dans la partie Nord de l'école et réservés à l'usage de la mairie (locaux destinés à accueillir le personnel communal pendant les pauses, méridiennes et autres) ; des travaux de mise en conformité sont indispensables (travaux électriques notamment)

Les services techniques de la mairie effectueront des travaux qui permettront en outre de « rentabiliser » ces locaux pour d'autres besoins ponctuels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire de demandes de devis et à engager les travaux.

#### **9 – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

9-1 – Montant de la Taxe d'Aménagement attendu pour 2014 – 54 264€

9-2 – Montant des taxes communales attendu pour 2014 – 657 784€

9-3 – Emprunt : baisse du taux de l'emprunt souscrit en 2005 à 0.75% (conclu en 2005 à 2.522%)

9-4 – Déploiement fibre optique :

9.5 – Informations complémentaires de la part de Monsieur le Maire quant au bilan après 13 années de travail des 2 conseils municipaux.

Bilan en chiffres

	An 2000		An 2013	
	En euros	%	En euros	%
Bilan (investissements et fonctionnement)	1322 600	100	4 681 650	100
Résultat total	198 850	15	639 865	14
Annuités d'emprunts	129 710	9.8	219 540	4.7
Investissements productifs	---		1 300 000 (en garantie)	
Culture			80 000 (subv non déduites)	1.7

Mot du maire de fin de mandat :

*«Concernant la campagne électorale, je ne voulais pas prendre part au débat, pour laisser le champ totalement libre aux trois listes ; je me dois toutefois de souligner que la campagne menée par Monsieur Simoneau n'est pas digne de notre commune et je lui demande de rectifier son positionnement.*

*je voudrais affirmer que chaque action majeure (PLU, boulangerie, routes, bâtiments, constructions nouvelles... ) a été encadrée par des informations précises et détaillées.*

*Ce qui m'a paru important, tout au long de ces treize années au cours desquelles les Lucingeois nous ont confié les clés de notre cité, c'est tout notre engagement et celui de nos équipes, fait de présence, de compétence et de droiture, qui est allé en totalité à notre Commune et par voie de conséquence, aux Lucingeois et Lucingeois, grands et petits, de souche ou venus à notre rencontre.*

*Bien sûr, la gestion d'une Commune, les règles qui de toute part viennent nous contraindre, ne permettent pas de traiter sur un pied d'égalité ce qui est essentiel pour une commune c'est à dire l'intérêt général, de ce qui peut paraître essentiel à un individu ou à un clan. L'intérêt collectif ne sera jamais la somme des intérêts particuliers. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour informer, expliciter et apporter des réponses tangibles à toutes les questions qui nous ont été posées mais je peux bien admettre que ces efforts ne sont jamais assez suffisants d'autant plus que ces questions échappent souvent au domaine du rationnel pour se réfugier dans le domaine de l'affectif et de l'émotionnel.*

*Ce qui m'a paru très important, c'est qu'à travers un équilibre et une stabilité, nous ayons pu avancer ensemble, grands et petits, au rythme que notre inventaire, nos moyens et l'évolution que nous leur avons donnée, nous permettaient. Ainsi, l'essentiel de nos engagements électoraux a été tenu; beaucoup reste à faire mais les bases ont été fortifiées et permettent aujourd'hui, d'aller plus loin pour autant que chacun comprenne que l'essentiel en ce domaine est la poursuite d'une certaine politique et non la recherche systématique de ruptures, qui créent des handicaps et donc des renchérissements. J'en profite pour apporter deux petites précisions qui semble avoir échappé à nombre de candidats à cette élection: un centre culturel est avant tout un lieu de conservation d'objets présentant un intérêt artistique ... (nous avons plus de 700 œuvres) et notre château, c'est environ 100 m2 au sol mais avec des pièces exiguës et surtout une disposition en plan carré ... C'est aussi l'assurance de bénéficier de subventions et de trouver des mécènes, pour un vrai développement de notre commune. Sans cette ambition que devient Lucinges ?*

*Tout au long de notre mandat nous avons témoigné notre reconnaissance aux élus qui nous ont précédés et jamais nous nous sommes permis de porter un jugement de valeur sur leur action; avec un brin de bon sens, nous avons pu imaginer que les conditions de vie pouvaient être différentes de mandat en mandat. De plus, critiquer pour critiquer me semble être un affront fait aux Lucingeois qui se seraient donc trompés dans leur choix en votant, parfois à plusieurs reprises, pour la même équipe et même à une très forte majorité. (j'espère qu'ils ne vont pas encore se tromper)*

*De même, je crois que les Lucingeois sont fiers de leur Commune, et voir dans la presse régionale autant de bêtises affichées, me paraît être un manque de respect pour notre Commune et pour les Lucingeois*

*Enfin, il convient d'avoir en mémoire qu'une fois les élections passées, nous redevons tous (ou presque) des Lucingeois, appelés à se retrouver.*

*Et puis, nous avons déjà dans notre Commune, comme dans beaucoup d'autres Communes ce que JP Le Goff dans «la fin du village» appelle «les philosophes de comptoir»: eux au moins, arrivent parfois à être drôles.*

*La vie d'une Commune est faite de continuité. Cette année nous venons de solder les emprunts qui ont été nécessaires à l'aménagement de la place de l'église, et donc de nos prédécesseurs; nos successeurs auront le choix pour régler nos emprunts, en utilisant les importantes réserves que nous laissons ou en continuant à étaler dans le temps les remboursements (certains emprunts viennent de baisser encore ; le taux est passé de 0,8% à 0,7% (ce serait une drôle de gestion que de vouloir rembourser alors que l'inflation est supérieur à ces taux.. et puis, comment promettre autant de réalisations sans avoir recours à l'emprunt ?*

*Merci encore à tous les bénévoles.*

*A travers Chantal, je voudrais encore féliciter et remercier tout le personnel communal.*

*Merci à vous tous, mes chers collègues élus, et à votre famille engagés pour notre Commune tout au long de ces années et qui n'avez jamais failli ; vous pouvez être très fiers du travail accompli.*

*Je sais que l'évolution optimale de notre Commune que nous venons de réaliser, répond à l'attente des Lucingeois*

*Merci à tous les Lucingeois de nous avoir permis de travailler ensemble dans de bonnes conditions.*

*Bon courage et meilleurs vœux de réussite à la prochaine équipe.*

*Votre encore Maire*

*Jean-Pierre Bordet »*

Séance levée à 19h50

Le secrétaire de séance,

S. Guyot-Schmid

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire

Jean Pierre BORDET